

petits sâs toute fois bouger d'vne place. Je r'entre en discours contre ma pensée, quittons tout pour nous recomânder aux prieres, & Saincts Sacrifices de V. R. & de toute sa province. Je croy que cette missiô est bié auât dâs son cœur, & que ces pauvres Sauuages y ont bône place. celuy là y est aussi avec eux qui est en verité

D. V. R.

Tres-obligé & tres-obeissant seruiteur selon
Dieu PAVLE IEVNE

Extrait du Priuilege au Roy

PAR Grace & Priuilege du Roy il est permis à Sebastien Cramoisy, marchand Libraire Juré en l'Vniuersité de Paris d'imprimer ou faire imprimer vn liure intitulé *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France en l'année mil six cents trente trois, Enuoyé au R. P. Barthelemy Lagusnot Provincial de la Compagnie de Iesus en la province de France, Par le Pere Paul le Tenne de la mesme Compagnie, Superieur de la Residence de Kebek.* & ce pendant le temps & espace de cinq années cōsecutiues. Avec defenes à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer, ou faire imprimer ledit liure, souz pretexte de desguifement, ou changement qu'ils y pourroyent faire, à peine de confiscation, & de l'amende portée par ledit Priuilege. Donné à Saint Germain en Laye le 10 Decembre, mil six cents trente trois.

Par le Roy en son conseil.

Poicteuin.